

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 155

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Collège Henri Fabre à Vitrolles. Remplacement de menuiseries extérieures et mise en place de protections solaires sur la façade sud-ouest du collège

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
0413312546**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente, la création de l'opération relative au remplacement de menuiseries extérieures et à la mise en place de protections solaires sur la façade sud-ouest du collège Henri FABRE à VITROLLES.

CONSISTANCE DU PROJET

L'établissement, qui a une capacité d'accueil de 600 élèves, date de 1997.

Les utilisateurs des salles orientées sud-ouest au rez-de-chaussée du bâtiment principal mentionnent un inconfort en période estivale.

De ce fait, un état des lieux et un diagnostic réalisés par les services du Département et un bureau d'études démontrent que :

- les brise-soleil et les fenêtres des étages sont en mauvais état. Seules quelques-unes peuvent être ouvertes.
- la présence de brise-soleil fixes et de petites fenêtres sur l'ensemble des étages de la façade sud-ouest rend impossible l'accès aux pompiers.
- les menuiseries en simple vitrage des vestiaires situés dans la cour sont très vétustes.

Ainsi, des protections solaires seront mises en place au rez-de-chaussée, sur la façade sud-ouest. Les menuiseries des vestiaires seront remplacées par des menuiseries avec double vitrage. Les brise-soleil et les menuiseries des étages de la façade sud-ouest seront remplacés avec la création de baies accessibles pour les pompiers aux étages.

La dépense afférente à la réalisation de cette opération s'élève à 630 000,00 €T.T.C., dont 535 000,00 €T.T.C. pour les travaux et 95 000,00 €T.T.C. pour les prestations intellectuelles.

Le montant affecté aux prestations intellectuelles a fait l'objet d'une inscription au titre de la décision modificative n°1 2017 dans le cadre de l'autorisation de programme n°2004-14004 A de « rénovations diverses des collèges ».

Le financement de la part travaux, qui découlera de ces études, dont le montant est estimé à 535 000,00 € T.T.C. sera inscrit dans l'autorisation de programme n°2004-14004 A de « rénovations diverses des collèges » et sera proposé ultérieurement.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver la création de l'opération de remplacement de menuiseries extérieures et de mise en place de protections solaires sur la façade sud-ouest du collège Henri FABRE à VITROLLES,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évalué à 95 000,00 €T. T. C.,

La dépense sera imputée au chapitre 20 (prestations intellectuelles) du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles seront lancées selon des procédures de marchés conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL